ART. 3 N° 1002

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

### MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º 1002

présenté par Mme Vidal

#### **ARTICLE 3**

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« Lors de toute hospitalisation »

les mots:

« Lorsqu'une personne majeure est hospitalisée ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel